



La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne dans le Morbihan **RECRUTE**

Un(e) stagiaire « Appui à la mise à jour du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) - Volet atténuation »

Pour son **Pôle Stratégies territoriales**
Service Aménagement et Transitions

(Stage de 6 mois)

Arc Sud Bretagne

La Communauté de communes Arc Sud Bretagne regroupe 12 communes : Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule, Saint-Dolay. Située au cœur d'un triangle Vannes, Nantes/Saint-Nazaire et Redon, elle bénéficie d'une position géographique stratégique, au sud du département du Morbihan, en limite de la Loire Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine. Sa proximité avec le Golfe du Morbihan et la Presqu'île de Guérande lui confère une attractivité certaine. Les deux communes d'Ambon et Damgan font partie du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan depuis 2014.

Arc Sud Bretagne est un territoire entre terre et mer, entre le littoral atlantique et l'arrière-pays rural. Son identité territoriale est fondée sur la complémentarité entre les activités agricoles et maritimes.

La communauté de communes comptait 30 124 habitants INSEE au 1er janvier 2026, avec un taux de croissance de sa population d'environ 2 % annuel. Les pôles urbains principaux sont Muzillac et Nivillac-La Roche-Bernard qui concentrent de nombreuses entreprises, commerces et activités de service. Bien que rural, le territoire a néanmoins la particularité d'être densément et équitablement maillé en équipements et services de proximité. C'est ce qui fait d'Arc Sud Bretagne une petite centralité au sens de l'ANCT. Ainsi, malgré sa proximité avec l'aire d'attraction vannetaise, Arc Sud Bretagne est un territoire d'équilibre autonome, bassin d'emploi et de vie.

La Communauté de communes et les politiques de transition écologique

Ici pas de grande structure impersonnelle : 12 communes, une organisation à taille humaine et une ambiance où la participation et l'écoute font partie du quotidien. Les services de la communauté de communes comptent 85 agents dont 8 ETP au sein du pôle Stratégies territoriales.

La Communauté de communes a adopté son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en mai 2021. Il est l'outil de planification des transitions écologique et énergétique du territoire. Il contient les objectifs opérationnels nécessaires à l'atténuation des impacts de notre collectivité sur le climat et à l'adaptation de celle-ci face à aux effets du changement climatique sur le territoire. Le PCAET est notamment venu réaffirmer la démarche Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) de la collectivité décliné en 2023 dans un Schéma Directeur des énergies renouvelables (SDEnR). Le Plan climat définit et

coordonne des actions au niveau local et a vocation à être transversal, que ce soit dans les thématiques abordées ou dans les acteurs devant être impliqués dans la démarche. Début 2027 la collectivité entre en phase de mise à jour de ce document stratégique.

Le climat et la transition écologique (hors économie circulaire et déchets) sont pilotés par le service Aménagement et Transitions, également en charge de la planification territoriale avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). La mise en œuvre, le suivi et la transversalité des actions du PCAET et du SDEnR relèvent de la chargée de mission Transition écologique.

Missions

Rattaché(e) à la chargée de mission Transition écologique, vos missions seront les suivantes :

- Mise à jour du diagnostic réglementaire du plan climat pour le volet atténuation
- Conception de supports pédagogiques et communicants pour diffuser les éléments de diagnostic aux agents, élus et partenaires de la collectivité
- À partir des documents d'orientations sectoriels, proposition de stratégie climat-air-énergie à l'instance de gouvernance de la mise à jour du PCAET
- Participation aux réseaux thématiques et échanges avec les partenaires institutionnels : réseau régional plan climat, réseau Cler, échanges réguliers avec la DDTM 56, etc.
- Soutien ponctuel à la mise en œuvre du Schéma Directeur des énergies renouvelables, notamment dans la mission de coordination et de mutualisation à l'échelle de l'EPCI
- Selon le profil du candidat, participation possible aux groupes de travail transversaux dédiés à la mise en œuvre d'actions thématiques du plan climat
- Selon le profil du candidat, constitution itérative d'un état initial de l'environnement réglementaire

Profil recherché (formation initiale, savoir, savoir-faire, savoir-être)

Vous disposez des compétences et qualités suivantes :

- Formation Bac + 4/5 (master – école d'ingénieur)
- Connaissance des problématiques de la transition écologique
- Intérêt pour les enjeux énergétiques apprécié
- Compétences bureautiques
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Sens du relationnel, travail en équipe
- Force de proposition
- Autonomie, organisation, gestion du temps et des échéances
- Curiosité intellectuelle
- Aisance à l'oral et capacité d'adaptation face à différents publics
- Compétences en pédagogie

Contraintes et particularités du poste

Disponibilité occasionnelle en soirée pour participation aux commissions « Climat - Transition écologique – Mobilité et Énergies Renouvelables ».

Conditions d'exercice

- **Lieu de travail** : *Siège administratif d'Arc Sud Bretagne, Allée Raymond Le Duigou, 56190 MUZILLAC*
- **Temps de travail** : *35 heures/ semaine*
- **Durée du contrat** : *6 mois*
- **Montant de la gratification** : *15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit environ 4,50 € par heure de stage au 1^{er} janvier 2026. Le montant de la gratification est fixé par délibération du Conseil communautaire.*
- **Prise de poste souhaitée** : **lundi 18 janvier 2027 à 9h00**

Modalités de recrutement

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser **au plus tard le 13 novembre 2026 à 12h00**

sous la référence « RECRUTEMENT SERVICE AMÉNAGEMENT-TRANSITIONS 10-2026 »

à Monsieur le Président d'Arc Sud Bretagne

par mail à contact@arcsudbretagne.fr

Les entretiens auront lieu la semaine du 23 au 27 novembre 2026.